

**OBSERVATIONS RECUES PAR MAIL**  
**CONSULTATION AU PUBLIC DU 03 AU 31 JUILLET 2020**  
**EXPLOITATION D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE A CHAUD**  
**COMMUNE DE LEMUY**  
**GP ROUTES**

**Mail reçu le lundi 20 juillet 2020 à 15h24 :**

Bonjour,

Suite à la campagne de consultation du public en vue de l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Lemuy, nous souhaitons apporter une contribution.

Notre plus grande crainte vis-à-vis de l'exploitation de la centrale et la nuisance olfactive.

Dans ce cadre, et au vue de nos métiers (professionnels des risques professionnels et technologiques), nous avons trouvé des solutions possibles, en plus de ce qui est déjà prévu dans le dossier d'enregistrement pour réduire cette nuisance.

Dans le document consultable au lien suivant : [http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/etude\\_impact.pdf](http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/etude_impact.pdf), il est écrit pages 170 et 171 que pour réduire la nuisance olfactive, l'entreprise a choisi :

- d'utiliser du propane plutôt que du fioul;
- d'utiliser un additif dans le bitûme (le shell bitufresh) et un autre dans les fumées de la cheminée (westrand airhitone). Ces produits ne présentent pas, vue les fiches de données de sécurité, de risques pour la santé et l'environnement et ont apparemment prouvé leur efficacité auprès des riverains.

Dans ces conditions, nous sommes favorables à l'exploitation avec un comité de suivi permettant d'évaluer la nuisance olfative et le cas échéant, de mettre en place ces solutions.

Cordialement,

M. et Mme MARIN  
11, rue d'Andelot  
39110 LEMUY

**Mail reçu le jeudi 23 juillet 2020 à 08h12 :**

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à l'enquête publique relative à l'objet ci-dessus.

Nous sommes habitants de Lemuy et sommes consternés de voir que de dossier a été initié par l'ancien maire sortant, sans consultation de son conseil municipal ou des habitants.

Ce projet est une aberration pour notre petit village. Nous ne disposons pas des structures routières pouvant accueillir le trafic poids lourd qui sera généré par cette activité. Ils s'agit de petites routes où l'on se croisent difficilement et très sujettes déjà à dégradation. Aujourd'hui, bus scolaires, camions de laiteries et grumiers, heureusement peu nombreux mais présents, sont déjà un danger à croiser à pied ou en véhicule (et de nombreux tracteurs sillonnent notre municipalité !). Ajouter 600 à 800 camions par ans est tout simplement impossible sans provoquer accidents et gênes. Le village subit déjà régulièrement des dégâts occasionnés par ce type de transports du fait de l'étroitesse et de la sinuosité de nos routes, par ailleurs soumises au gel et à la neige de nombreuses semaines d'hiver et où de nombreux animaux sauvages et domestiques divaguent. Panneaux et murets emboutis, nids de poules et défoncement des bas côtés sont déjà monnaie courante et coûtent cher à la collectivité.

Nos enfants, très présents aux horaires des bus scolaires et habitués aux balades à pied et en vélo (nous avons de nombreuses familles avec enfants et plusieurs nounous sur le village), seront également mis en danger par des chauffeurs disposant de peu de visibilité et d'espace de manœuvre.

D'un point de vue nuisances sonores et de pollution, il est évident que cette entreprise est trop proche des habitations et sur une position dominante qui impactera tout le village. Nous avons la chance de profiter d'un cadre champêtre calme où des espèces sauvages d'insectes, oiseaux et mammifères tentent de se préserver (avec la présence d'espères menacées). Toute industrie aura un impact particulièrement évident

sur notre qualité de vie et ruinera l'économie immobilière de notre village. Qui souhaitera s'installer en location ou acheter un bien immobilier dans un si petit village à la seule mention du terme de bitumerie ? Lemuy est également un point d'entrée particulièrement sensible des nappes phréatiques et le moindre incident, débord ou négligence pour une telle entreprise serait catastrophique pour la santé de tous. Enfin, les habitants ont aujourd'hui de nombreux désirs et projets écologiques pour l'avenir du village et de notre société. Lemuy pourrait devenir un exemple de gestion et protections respectueuses de tous et de notre environnement, ainsi qu'un terreau d'espoir pour nos activités forestières et notre bio-diversité. Ce projet pour lequel vous sollicitez notre avis, idée d'un monde dépassé et mortifère, source de pollution, de dangers et de coûts collectifs et environnementaux est un recul face aux positions qui doivent être prises faces au dangers climatiques qui menacent déjà nos forêts et nos agriculteurs. Nous vous exprimons le sentiments de la très grande majorité des riverains dont peu ont connaissance de l'enquête publique en cours, et dont font notamment parti de nombreuses personnes âgées du village, maladroites avec l'administration ou les moyens informatiques.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.

Agnès et Guillaume BUGUET  
2 rue de Montmarlon  
39110 LEMUY

**Mail reçu le jeudi 23 juillet 2020 à 11h40 :**

Bonjour,

Nous venons manifester notre soutien à la création d'une centrale d'enrobage à chaud à Lemuy.

Il est important pour nos petites communes de garder des entreprises locales qui ont de l'ambition et des projets.

Etant donné la conjoncture actuelle, c'est un projet qu'il faut étudier avec un regard objectif car les retombées économiques et sociales peuvent être conséquentes.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement.

RIGOULET Jérôme

Gérant

SARL RIGOULET JEROME

3 rue de la mairie

39 110 Thésy

**Mail reçu le samedi 25 juillet 2020 à 19h05**

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation du public, nous venons exprimer notre étonnement et notre incompréhension quant au projet de centrale d'enrobage à chaud à Lemuy.

L'entreprise GP Routes indique projeter la construction et l'exploitation de cette centrale afin de développer son activité de TP sans dépendre de la concurrence pour son approvisionnement en bitume.

En soi cela peut s'entendre, mais de quoi s'agit-il sinon d'un projet fondé sur une pure opportunité foncière ?

Une activité industrielle a-t-elle sa place dans une petite commune rurale ? Autrement dit, pourquoi à Lemuy plutôt qu'en zone industrielle de Salins les Bains, Levier ou Champagnole? Lemuy est une commune de 250 habitants, située sur un plateau agricole dédié essentiellement à la production laitière en AOC comté. Irait-on produire du lait en installant ses vaches dans une zone industrielle ? Et peut-on produire du bitume avec toute la logistique et la pollution que cela induit au milieu d'une petite commune qui produit du lait de chèvre et du lait de vache?

Si l'on accepte un tel projet à Lemuy, alors on peut poursuivre l'émiettement de l'espace naturel, agricole et forestier, renoncer à tout objectif d'aménagement cohérent des territoires, et sacrifier toujours plus la préservation de l'environnement à la liberté d'entreprendre. Triste projet de société.

Nous sommes confiants que vous saurez considérer ces enjeux à travers la procédure que vous instruisez.

Famille Dubois  
4, rue de la mairie  
39110 Abergement les Thésy

**Mail reçu le lundi 27 juillet 2020 à 08h12 :**

M Mme Van Wynsberge  
39110 Lemuy

Objet : consultation sur la centrale d'enrobage à chaud de Lemuy.

Monsieur le Préfet,  
Madame, Monsieur,

Nous sommes très inquiets pour l'émergence du bruit sur notre propriété que va créer la centrale, mais aussi le bruit que va générer la fréquence des passages de camions.

Nous craignons fortement l'odeur que produira la centrale, en effet notre maison se situe dans l'axe des vents dominants.

Et nous sommes très inquiets des retombées de particules de métaux lourds que la fumée nous apportera dans l'air, mais aussi dans notre potager, nos arbres fruitiers....

Peut-on nous assurer que notre santé et celle de nos enfants et petits enfants n'est pas mise en danger ?

L'activité d'assistante maternelle est aussi compromise dans le village... confiriez vous vos enfants à quelqu'un qui habite à proximité d'un site classé I.C.P.E ?

D'autre part, le sous-sol de Lemuy étant constitué de failles karstiques, comment peut-on être sûr que les infiltrations d'eau n'iront pas rejoindre la nappe, donc le réservoir qui alimente en eau potable tout le village ?

Enfin, comment une entreprise I.C.P.E peut nous assurer qu'aucune particule de métaux lourds ne polluera la source du Haut-Lizon qui démarre dans la commune de Lemuy et qui rejoint le Lizon sur un site hautement touristique ?

Nous sommes confiants de l'intérêt que vous prendrez face à nos inquiétudes qui sont légitimes et que vous comprendrez qu'une entreprise I.C.P.E ne peut pas s'installer dans une « zone artisanale » au bout du village mais dans une zone industrielle loin de toute habitation.

Veillez recevoir Madame, Monsieur nos respectueuses salutations.

M Mme Van Wynsberge.

**Mail reçu le 27/07/2020 à 12h45**

Bonjour Monsieur le Préfet Bernard SCHMELTZ,

Je, soussigné Thomas VAN WYNSBERGE, Responsable Hygiène Sécurité Environnement, fils de Mr Régis VAN WYNSBERGE résidant de la commune de LEMUY vous informe par ce présent mail mon désaccord total et ma ferme opposition au regard du projet de centrale d'enrobage à chaud de LEMUY.

En effet, l'analyse des risques montrent trois impacts non acceptables pour les résidents de la commune de LEMUY et plus largement les habitants de la région.

Tout d'abord, le SDAEP (Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Doubs) montre la présence de captages classés Grenelle à proximité.

La source du lison passe sur la commune de LEMUY et dessert la population de la région en eau potable.

Les rejets atmosphériques issus de l'activité de la centrale d'enrobage et les retombées qui en découlent viendront polluer le sol en substances dangereuses (comme les métaux lourds). Ces éléments issus des retombées migreront naturellement dans le sol et viendront polluer la nappe, notamment utilisée pour l'approvisionnement en eau potable.

Ensuite, l'activité de la centrale générera inévitablement des rejets de type HAP ainsi que des métaux lourds qui retomberont inévitablement à proximité de la centrale est donc sur la propriété de Monsieur VAN WYNSBERGE rue d'Abergement-les-Thesy dont j'y réside une partie de l'année avec mes deux enfants de moins de 5 ans.

Ces types de polluants sont notamment classés comme des substances CMR (Cancérogène, Mutagène et Repro-toxique).

Quelles garanties pouvez-vous m'apporter en qualité de Préfet de Franche Comté que les rejets de l'activité de la centrale d'enrobage à chaud ne pollueront pas le sol de la parcelle de Monsieur VAN WYNSBERGE ainsi que les légumes issus de son potager sur sa parcelle? Malheureusement aucune à la lecture de la rose des vents et de l'implantation des habitations autour de la zone.

Ensuite, l'émergence de bruit liée à l'activité et des ses périphériques (circulation des poids lourds dans la rue d'Abergement-les-Thesy va-t-elle respectée la réglementation? A savoir uniquement 3dB de 22h à 7h et 5dB de 7h à 22h?

Quelle sera l'augmentation de fréquence de passage de poids lourds par rapport à aujourd'hui? Et notamment lors de la phase des travaux lors de la création de la centrale?

L'impact négatif sur la qualité de vie des riverains sera certain, même si d'ailleurs la réglementation sera respectée par le dirigeant de la centrale.

De plus, le bruit a également un impact sur la santé des personnes via des effets extra-auditifs (stress, pathologies cardio-vasculaire etc.) De nombreuses études le prouvent.

Me concernant, je viens à LEMUY pour profiter du calme de la région et non pour subir des nuisances sonores et/ou olfactives liées à l'activité de cette future centrale. C'est pourquoi je m'oppose fermement au projet.

Enfin, je m'interroge sur les impacts visuels directs du projet de la centrale sur un monument datant de l'époque romaine tel que l'Oratoire saint Claude (chapelle romaine) située en face du projet de la future centrale. Pouvez-vous m'apporter plus de précision sur ce point?

Outres les impacts positifs du projet sur le plan économique et social via la création d'emploi, notre devoir de citoyen est de nous opposer à ce projet qui ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable et qui, sanitaire et environnementalement parlant, est un désastre absolu.

Convaincu que vous saurez prendre les décisions qui s'imposent afin de garantir la bonne santé des habitants de la région dont vous en avez la responsabilité, je vous remercie par avance de vos réponses à ce courriel.

Veuillez agréer Monsieur Le Préfet de Franche Comté, mes salutations distinguées.

Thomas VAN WYNSBERGE  
3 Impasse Favier  
59710 AVELIN

**Mail reçu le 27/07/2020 à 13h12**

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous ma participation pour l'enquête publique de la commune de Lemuy.

Mon avis n'est plutôt pas favorable, quasiment aucune donnée sur impact environnemental et surtout omission complète du facteur VENT sur cette commune ! Outre les conséquences environnementales et sanitaires, cela influence grandement les **nuisances olfactives et auditives**. De plus, si ces paramètres ne sont pas maîtrisés, la valeur immobilière va chuter.

Ludivine MARIN PERROT

Page du fichier pdf de 43 pages	Sujet concerné	Commentaires personnel
Page 14	Dégradation de la biodiversité : Non	-impact du bruit, de la poussière issue du stockage de granulats et de l'activité des camions sur la faune ?
Page 14	Risque naturel : non	Erreur, la commune de Lemuy est en zone sismique 3 (voir <a href="http://www.planseisme.fr">www.planseisme.fr</a> )
Page 15	Risque sanitaire : non	Page 32 : « les produits présentant un risque ». Le risque pour les salariés est de la responsabilité de l'employeur par le code du travail mais pour les autres entreprises ou les particuliers, qu'en est-il ? S'il y a possiblement des odeurs, quid de la pollution environnementale ou du risque sanitaire ?
Page 15	Déplacements / trafic : Non	trafic lié à l'activité + livraison fioul + société de récupération des effluents (PAGE 34) aucune interrogation sur la capacité du village à gérer ce nouveaux flux
Page 15	Devraient pas avoir d'odeurs	Il est nécessaire de garantir qu'il n'y ait pas d'odeurs  éléments sous estimé : le vent : à lemuy le vent souffle toujours un peu et très souvent en rafale : il est nécessaire de faire une étude climatique de dispersion
Page 16	Patrimoine architectural	Aucune case cochée ( Eglise?)
Page 29	Broyage de matériaux non dangereux inertes	Non dangereux, probablement mais aucune information sur le type ou les sources de ces matériaux
Page 34	Bruit : pas de sirène ni d'alarme	Et le bruit de recul des engins et camions ?  Et le bruit de granulats versés d'un godet dans une trémie ?  Et non prise en compte du facteur vent pour la propagation
Page 34	société de récupération des effluents ( à priori)	Et si cette solution n'est pas retenue ?
page35	Mesures et prélèvements	Qui est en charge de l'ensemble de ces indicateurs de réussite environnementale ?
page35	Impact sur le milieu	- les rejets des eaux de pluies et eaux de ruissellement sont bien prise en compte et les solutions retenues, efficaces. - c'est une vision trop réductrice : le milieu, ce n'est pas seulement les rejets aqueux ! Cette partie est vraisemblablement trop incomplète

- Une interrogation demeure car les informations ne sont pas claires:Quelle est la plage réelle de fonctionnement de cette centrale (en production) ?

- p34 7H 22H
- page 25 Le site fonctionnera avec une équipe de 7h à 17h, 5 jours par semaine (hors dimanche et fériés).
- commande d'une rose de vents sur météofrance 40 € HT : <http://services.meteofrance.com/e-boutique/climatologie/rose-vent-detail.html>

**Mail reçu le 28/07/2020 à 05H02**

Madame, monsieur,

je souhaiterais vous faire part que je désapprouve vivement le projet de centrale d'enrobage à chaud dans le village de Lemuy.

Mes grands-parents habitent Lemuy depuis 1993, mes parents depuis 2017, et l'ensemble de notre famille passe très régulièrement ses vacances à Lemuy. Ceci inclut des enfants en bas âges. Comme de nombreux touristes, nous avons été charmés par le village, de part son environnement naturel, son air non pollué, et son calme.

Aujourd'hui, j'ai été attristé d'apprendre l'existence d'un projet de centrale d'enrobage à chaud, dans le village, à proximité immédiate des habitations. Au-delà des conséquences néfastes que ce projet aura pour l'activité touristique du village, je m'inquiète des conséquences pour la santé de mes proches. Ceci inclut la santé de mes grands-parents (89 et 87 ans), mes parents (64 et 61 ans), et de mes neveux (3 ans et 18 mois), ces derniers souffrant d'ores et déjà de difficultés respiratoires chroniques. En particulier, les retombées de particules, notamment de métaux lourds, qu'entraînera l'activité à proximité de leurs habitations présentent des risques pour leur santé qui ne sont pas acceptables.

Bien cordialement

Simon Van Wynsberge

**Mail reçu le 29 072020 à 16h06**

Sophie Rigaux  
5 rue d'Andelot  
39110 Lemuy

Objet : Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud - Lemuy

Monsieur le Préfet,

Je tenais à vous faire part de mon opposition quant à l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud à Lemuy. Dégradation de la qualité de vie des habitants, risques pour leur santé de par ses émanations et pour leur sécurité avec la circulation de nombreux camions dans des rues étroites, impact sur l'immobilier. Et que dire du fait qu'elle se trouverait à proximité d'exploitations laitières ? Les raisons ne manquent pas.

A titre indicatif, au moment où j'écris ces lignes, Météo France prévoit un vent de nord/ouest pour les prochains jours, direction assez courante. Si cette centrale existait, la partie du village où je réside serait dans le sillage de ses rejets et odeurs.

J'ai bon espoir que vous prendrez en considération la sauvegarde de la santé et du bien-être des habitants de Lemuy, ainsi que celle de l'environnement au sens large.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Sophie Rigaux

**Mail reçu le 30/072020 à 13h04**

Monsieur le Préfet de Franche Comté,

Je, soussignée Céline VAN WYNSBERGE (née BECQUET), Directrice Adjointe de Clinique (Groupe AHNAC), belle fille de Mr & Mme VAN WYNSBERGE résidant de la commune de LEMUY vous informe par ce présent mail ma position défavorable à l'implantation du projet de centrale d'enrobage à chaud à Lemuy car l'étude d'impact est trop superficielle. En effet, l'étude est insuffisante sur les nuisances de bruit et d'odeurs.

Concernant le bruit, il est noté que « L'usage de sirène et avertisseurs sonores sera strictement limité aux situation d'urgence. Le niveau sonore attendu est supérieur à 45 dB, l'émergence sera inférieure à 5 dB. ».

Mais quel sera le niveau sonore attendu ? Quelles sont les résultats de l'étude bruit (réalisée par un organisme indépendant évidemment) afin de connaître le niveau sonore moyen observé sur une période représentative d'au moins 24h au niveau des habitations sans l'activité de la centrale ?

La circulation des camions a-t-elle été prise en compte; Rien n'est spécifié à ce sujet.

Les sirènes de reculs obligatoires n'ont pas été pris en compte lors de la circulation des poids lourds. Le niveau sonore de ces sirènes est cadré par la réglementation et est de l'ordre de 105dB .

Il paraît impossible de pouvoir respecter les 5dB d'émergence dans ces conditions avec des habitations à moins de 100m.

D'ailleurs, l'étude ne précise pas si l'émergence sera inférieure à 5dB en limite de propriété de la centrale ou bien au sein des habitations aux alentours de la centrale ?

De plus pour les odeurs, l'étude est très incomplète puisque le facteur vent a complètement été oublié. La rose des vents doit être incluse dans le dossier.

Le gérant précise que l'activité sera émettrice d'odeurs mais « les tiers ne devraient pas percevoir d'odeurs ».

Sur quelles bases ? Quelles analyses ? Quel retour d'expérience ?

C'est beaucoup trop approximatif. L'impact des odeurs est avéré lorsque de l'enrobé est chauffé et la conciliation du facteur vent et de la trop forte proximité des habitations aura un impact significatif sur la qualité de vie des riverains de la rue d'Abergement-les-Thesy.

Enfin l'étude d'impact concernant les rejets est beaucoup trop faible. Quels seront tous les types de rejets ? A quelles quantités ?

**Quel en sera l'impact sanitaire ?** Il est impossible de démontrer l'innocuité des rejets sur les habitants de la commune de Lemuy et plus particulièrement sur les habitant de la rue d'Abergement les Thesy puisque tous les facteurs n'ont pas été inclus dans l'étude.

Les éléments du dossier actuel ne permettent pas de pouvoir exprimer un avis favorable à ce projet.

Veuillez recevoir mes sincères salutations.

Céline BECQUET-VAN WYNSBERGE,  
Directrice Adjointe à l'AHNAC.

**Mail reçu le 30/07 à 17h34**

M. Le Préfet,

A l'occasion de la consultation publique lancée sur LEMUY au sujet de l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud, je souhaite exprimer mon profond désaccord et le scandale que représente ce projet conçu dans les conditions exposées dans le dossier.

Tout d'abord et avant toute chose, indépendamment même du dossier, je suis outrée de voir qu'une telle installation classée ICPE

peut prétendre s'installer sur un terrain privé ne faisant plus l'objet d'un CU, en dehors de toute zone industrielle ou artisanale, c'est-à-dire en dehors de tout cadre garantissant la sécurité de tous, travailleurs et habitants. Et je ne peux imaginer qu'une telle installation, qui peut présenter aujourd'hui son dossier de déclaration à vos services uniquement parce que le maire élu sur le mandat précédent a validé l'usage futur du site sans réunion ni consultation de son conseil municipal, puisse passer outre les règles démocratiques. Sommes-nous ce pays aux principes républicains et démocratiques qui a construit sa grandeur sur ces derniers, ou les décisions publiques peuvent-elles se prendre unilatéralement et insidieusement? La consultation à laquelle, nous, habitants de Lemuy, sommes invités à participer, me permet d'observer avec confiance la suite que vous donnerez à cette demande.

Par ailleurs je m'inquiète de cette éventuelle installation car elle méconnaît la nature du sol sur lequel elle prétend se situer. De tous les terrains de Lemuy, celui qu'elle occupe déjà est le plus mal choisi, car il s'agit d'un terrain extrêmement perméable, le plus perméable de Lemuy, comme le montrent les diverses études hydrogéologiques. Toute fuite, tout effluent mal contrôlé, toute roue de camion chargée d'hydrocarbure, aura un effet désastreux sur le long terme, et comme l'attestent les traçages effectués, fuiraient directement vers la Source du Lison. D'autre part, en lisière de forêt, ce site présente un risque de propagation du feu absolument désastreux pour notre écosystème si le moindre incendie venait à se déclarer accidentellement.

En outre, le passage de camions par nos rues de villages, et non seulement par la RD265, comme l'affirme le dossier, est une nuisance majeure pour les riverains, nombreux. C'est aussi un danger accru pour les usagers de ces routes, transports en commun et ramassage scolaire compris. Il est essentiel de bien se figurer ces rues étroites et peu praticables, parfois enneigées.

Si nous demandons dans notre très grande majorité le droit de vivre sereinement dans notre petit village, c'est que nous avons fait un choix qui comporte souvent plus de contraintes que d'avantages: certes nous avons le calme et un air pur, mais nous sommes loin de toute proposition culturelle, loin de services médicaux accessibles, loin des établissements du secondaire, délaissés des services publics. Notre richesse, c'est ce calme, ce sont nos jardins, c'est notre art de vivre. Le contrat social, n'est-ce pas le sacrifice d'une partie de certains avantages au bénéfice d'autres? Celui que nous avons accepté en habitant Lemuy repose sur la préservation de ce retrait, on ne peut aujourd'hui nous imposer tous les désagréments! Voltaire aurait-il cultivé son jardin à proximité d'une centrale d'enrobage à chaud?

Enfin, je ne peux comprendre qu'un tel projet se propose de s'installer dans un petit village mal desservi et isolé. Quelle logique à ce choix? Une zone industrielle en bordure de route départementale ne ferait-elle pas mieux l'affaire? Et si, en effet, il semble que la crise sanitaire n'ait pas permis de passer au "monde d'après", et que notre société ait encore besoin de bitume, ne doit-elle pas néanmoins chercher à le produire dans des conditions dignes du XXIème siècle, écologiquement responsables et humainement respectueuses? Puisque c'est à nous, citoyens, de construire cet avenir durable, je m'inscris dans cette démarche en sollicitant votre attention à chaque détail malheureux d'un dossier inadapté au site qu'il a choisi pour s'implanter.

Je vous remercie de votre lecture.

Marion LAVIGNE

3 rue de SALINS

39110 LEMUY

### **Mail reçu le 31/07 à 12h38**

Bonjour,

Objet : Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune de Lemuy.

Monsieur le Préfet,  
Madame, Monsieur,

Nous vous informons par ce mail notre grande inquiétude et notre opposition quant au projet de la centrale d'enrobage à chaud sur notre commune.

En effet, nous avons fait l'achat de notre propriété sur Lemuy il y a à peine 1 an au vue de la qualité de vie que nous confère le village, notre souhait était de quitter la ville afin de fuir la pollution visuelle, sonore et olfactive dont celle-ci font l'objet. Lemuy est effectivement une commune calme, apaisante, la circulation y est peut présente, nous sommes aux abords d'une faune et flore qui



est à défendre et protéger et que nous apprécions.

Notre maison située rue de l'ancienne gare fait parti des habitations les plus proches du site de création de la centrale d'enrobage à chaud, nous sommes donc certains de subir les nuisances sonores, quant à la production de l'enrobage mais également de la circulation qu'un tel projet engendrerait, nos infrastructures routières n'étant d'ailleurs pas conçues et équipées pour autant de circulation (largeurs de route, absences de trottoirs, fragilité des infrastructures qui sont souvent refaites...). De par notre position nous seront également impacté par les polluants contenus dans l'air (notamment les métaux lourds) créer lors de la production de l'enrobage, en effet nous allons respirer directement les émanations de production de la centrale mais également les avoir dans nos cultures du jardin... Quels sens donner à tout cela, nous cultivons nos propres ressources pour manger mieux et plus sain, mais avec la réalisation d'un tel projet nos cultures seront également polluées...

Notre choix de résider dans cette commune s'est fait afin de nous épanouir, de cultiver, de revenir aux sources et de ré-apprendre à vivre sans subir les vices de la société actuelle de consommation et ainsi dans cette environnement sain de pouvoir construire notre famille. Nous attendons prochainement un enfant, et bien évidemment nous émettons de grandes craintes pour notre santé ainsi que celle de notre enfant à venir, l'ensemble des désagréments créer par le projet de la centrale ne convient pas du tout à un environnement pour élever un enfant en bas âge. Quels seront les conséquences sur nos santés sur le court et long termes ? Et surtout pourquoi créer une telle centrale sur la commune de Lemuy, à proximité d'habitations ?

La connaissance d'un tel projet sur notre petit village nous aurait évidemment fait renoncer à tout investissement dans la commune et alentours. Nous sommes conscients qu'un tel projet va nuire à notre qualité de vie ainsi qu'à la qualité de vie de chaque citoyens alentours. Mais cela va nuire également à l'économie du village à court terme sur l'immobilier, la perte de valeurs immobilières, l'économie générée par le tourisme (nous avons des gîtes dans notre village qui seront impactés par la présence de la centrale, qui souhaitez partir en vacances dans un village où se trouve une centrale d'enrobage à chaud ?), la fuite des habitants qui craignent pour leur qualité de vie tout comme nous. Sur le long terme, c'est l'agriculture, les élevages, nos forêts qui seront impactés... tout le patrimoine de notre commune...

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos inquiétudes qui sont fondées, et espérons que le sens et la raison prendront le dessus sur la création de ce projet lourd de conséquence néfastes.

Cordialement

M. Coulier Geoffrey et Mme Morel Eléna  
5 Rue de l'ancienne gare  
39110 Lemuy

#### **Mail reçu le 31/07 à 13h41**

Monsieur le préfet,

Par le présent courriel, je souhaite émettre un avis défavorable à la mise en place du projet l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud – LEMUY, avis partagé par un collectif d'habitants partageant mes inquiétudes.

Je suis une habitante du village d'Arc sous Montenot, situé à 3 kilomètres du site d'implantation de cette centrale. Nous avons pris connaissance du dossier tardivement, notre commune n'ayant pas été informée de l'existence de ce projet de façon officielle. Cependant, il me semble que l'impact environnemental de cette implantation concerne les habitants de la zone au-delà du « kilomètre » mentionné dans le dossier.

Le dossier stipule en effet que les rejets horaires seront de 78g d'oxyde de soufre, et 72g d'oxyde d'azote, il précise que ces gaz de combustion ne seront pas filtrés par le filtre à manche. Les poussières rejetées le seront à hauteur de 38g par heure.

Ce qui, si l'on fait un rapide calcul, l'entreprise fonctionnant 10h par jour 5 jours par semaine, donne rapidement le vertige...

Ces poussières et ces gaz libérés dans l'atmosphère environnante vont bien impacter l'environnement au-delà d'une zone de 1 kilomètre.

Ces particules vont être drainées par les eaux de pluie, et finiront dans les sols environnants, ainsi que dans le réseau d'eau souterrain...

Dans la zone environnante, on trouve des habitations, des forêts et essentiellement des champs exploités pour la fabrication en AOC du comté et une ferme fabriquant du fromage de chèvre dans un rayon de moins de 200m de la zone d'implantation de la centrale.

Sans parler des nuisances olfactives non mesurées dans l'étude, dont la proposition de « bâchage rapide des camions lors de leur chargement » ne saurait suffire à rassurer les habitants alentours.

De plus, le dossier ne mentionne aucune étude en amont sur l'impact de cette activité sur la qualité de l'air, ni sur les odeurs générées, ni sur l'impact de la pollution des sols et des eaux souterraines, se contentant de généralités sans aucun argument scientifique.

Or, le site d'implantation se situe à 4km de la zone Natura 2000 Loue et Lison. Les eaux pluviales qui s'écouleront sur le site porteront une quantité de polluants non évaluée à ce jour, et ces eaux ne se contenteront pas de finir dans « le fossé » comme l'indique le dossier. Le sol karstique de Lemuy est parsemé de cours d'eau souterrains qui se jettent dans le Lison à quelques kilomètres du site d'implantation du projet.

Il me semble bien léger que le projet se réfère à la carte IGN et argumente qu'il n'aura aucun impact sur les cours d'eau, le « fossé n'étant connecté à aucun cours d'eau »

Nos inquiétudes portent donc sur les conséquences de cette activité sur la qualité de vie des habitants environnants, sur les activités agricoles liées à une production alimentaire, les conséquences sanitaires et environnementales engendrées invisibles sans étude rigoureuse.

Le dossier précise que d'éventuelles études seront faites sur site, une fois le projet en route. Ceci nous paraît totalement aberrant, la crise sanitaire actuelle révélant davantage encore qu'à l'ordinaire la nécessité d'un principe de précaution plutôt que de constater les conséquences irréversibles après coup...

Face à la légèreté des arguments avancés, au manque de clarté et de sérieux du dossier sur l'impact environnemental et sanitaire réel de ce projet, nous sommes certains, Monsieur le Préfet, que vous saurez prendre en compte nos inquiétudes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Gaëlle Chabod

#### **Mail reçu le 31/07 à 14h00**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la campagne de consultation du public en vue de l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de Lemuy, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ma contribution à la réflexion.

Je suis résidente sur la commune de Lemuy depuis l'année 2016 où j'ai acquis et fait rénover une ancienne ferme située sur la route principale, au 25 rue d'Andelot. Comme beaucoup de nouveaux habitants, le choix d'établir à Lemuy ma résidence principale répond à mon désir de disposer d'un cadre de vie préservé, même s'il faut pour cela faire avec les inconvénients d'un tel isolement.

Il n'y a plus à Lemuy ni école, ni bureau de poste, ni commerce. Lemuy est aujourd'hui un village traversé. Traversé par les tracteurs et les camions de collecte de lait, indispensables à la continuité de la production pluriséculaire du Comté, traversé aussi par les camions des entreprises de bâtiment et travaux publics de la commune et des communes alentour, traversé par les camions grumiers, traversé par les touristes cyclistes, motards et amateurs de vieilles voitures. Traversé par un étonnant bourdonnement pour un village de seulement 234 habitants. Traversé, bourdonnant, mais loin d'être, pour l'instant, une ruche humaine.

J'espère donc vivement que ce moment de ralliement forcé aura pour double effet positif de conduire à l'annulation de ce projet et au rapprochement d'habitants soucieux de généreusement prendre soin de leur lieu de vie et de l'environnement.

Je suis opposée à ce projet pour deux motifs principaux, l'un de nature civique - présomption d'une entrave volontaire par les élus locaux au processus démocratique et à la participation des habitants à cette consultation -, l'autre de nature environnementale - certitude qu'une industrie de ce type n'a pas sa place dans une commune rurale, agricole et résidentielle, liée par la qualité de ses eaux à un site Natura 2000 situé en aval.

Premier point, au vu de mon expérience, l'information publique au niveau de notre commune n'a pas été réalisée en toute transparence. C'est à la mi-juillet que j'ai eu pour la première fois connaissance du projet d'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud et de la consultation publique en place, grâce au travail d'information réalisé par deux associations locales. Via les bulletins municipaux directement remis dans ma boîte aux lettres, je pensais jusqu'alors être maintenue au courant des projets en cours susceptibles d'avoir un impact sur ma qualité de vie. Ces bulletins traitaient ainsi notamment de l'avancée de l'installation de la fibre ou de celle du dossier de demande d'une antenne-relais sur la commune - mais aucune mention de ce projet industriel et de la présente consultation. Dans ce contexte, deux conclusions logiques m'apparaissent : je ne suis sans aucun doute pas la seule habitante de Lemuy à n'avoir pas pu disposer, dans les faits, du temps légal d'étude du dossier pour apporter ma contribution à cette consultation ; l'absence de mention de cette consultation publique dans les bulletins d'information municipale force à remettre en question l'intégrité de la démarche de l'équipe soutenant administrativement ce projet.

Second point, la non pertinence environnementale. Situé en zone rurale de basse montagne, le territoire de la commune de Lemuy est avant tout agricole - élevage bovin, caprin et avicole - et résidentiel. En raison de la géologie karstique complexe du plateau dans lequel il s'inscrit, la qualité chimique de ses sols et de ses eaux impacte avec certitude la source du Lison au coeur du site Natura 2000 Vallée du lison (cf. Document d'objectifs Natura 2000 Vallée du Lison, version finale validée en comité de pilotage du 23 octobre 2003, p. 28, tableau 4 dont un extrait est reproduit ci-après).

Qui plus est, selon la classification des listes rouges régionales et nationales de l'UICN, la commune de Lemuy (cf. l'inventaire national du patrimoine naturel - <https://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/39291/tab/especesmenacees>) abrite des espèces d'oiseaux en danger critique (liste régionale), en danger ou vulnérables (listes nationales et régionales). Par les relations trophiques, la qualité chimique des milieux impactent directement les populations avicoles dont les effectifs ont déjà été extrêmement réduits au cours des dernières décennies, notamment du fait du recours agricole aux pesticides. Il est irresponsable d'ajouter les dommages d'activités industrielles polluantes en zone rurale, habitat refuge de ces populations vulnérables.

Voilà, très synthétiquement, ce qui m'a sauté aux yeux, au coeur et à l'esprit, dans le temps, non pas imparti, mais dont j'ai pu disposer en la circonstance.

A mon sens, cette proposition d'implantation est dénuée de pertinence écologique et ne peut être que le fait d'une vision à court terme privilégiant des intérêts privés.

Par cet écrit, je souhaite m'associer à l'ensemble des contributeurs à cette consultation qui se sont exprimés dans le souci de voir adopter des décisions favorisant l'intérêt général et les visions à long terme pour un devenir écologique et humain de nos territoires.

Vous remerciant pour votre lecture, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Géraldine RUSSELL-BALISSAT  
au nom de notre famille  
Sunay RUSSELL-BALISSAT,  
Andrew RUSSELL,  
Géraldine RUSSELL-BALISSAT

**Mail reçu le 31/07 à 14h04**

Mr Le Préfet,

Dans le cadre de la consultation publique pour l'implantation d'une centrale d'enrobé à chaud à Lemuy, nous venons apporter tout notre soutien à la société GP ROUTES dans ce projet.

Dans le contexte économique actuel, nous admirons ces entrepreneurs courageux et ambitieux, apportant à leurs communes des revenus et des emplois ainsi que de l'accroissement d'activité aux sociétés locales (restaurants, stations-services...).

Concernant les nuisances de la centrale, nous doutons fortement qu'à l'époque où nous vivons aujourd'hui, très protectionniste de notre écologie, un fabricant de centrale se permette ou puisse simplement essayer, de fabriquer des machines qui ne répondent pas aux normes écologiques et sonores en vigueur, au même titre que la société qui a effectué l'étude environnementale.

Nous pensons Mr Le Préfet, que vous saurez prendre les décisions les meilleures pour l'aboutissement de ce projet.

Cordialement

RSP EUROPE

Gérant

Mr RABASSE David

**Mail reçu le 31/07 à 15h05**

Mr le Préfet,

Je viens par la présente vous informer que je ne soutiens pas le projet de la création d'une centrale d'enrobage à chaud sur la commune de LEMUY.

Il me semble que dans ce dossier toutes les nuisances, de tous ordres, aux habitants proches, aux exploitations agricoles, aux activités déjà en place depuis de nombreuses années ne sont que prises à la légère.

Le lieu d'une telle implantation devrait être une zone industrielle dédiée à cet effet (il en existe autour de LEMUY) et non un petit village rural loin des grands axes routiers nécessaires à son fonctionnement.

Pour monter un tel projet on fait fi de l'impact sur l'activité très largement agricole du village.

Je veux bien admettre que l'expansion d'une entreprise et la création éventuelle d'emploi est un atout, mais pas à n'importe quel prix !

Recevez, Mr le Préfet, mes respectueuses salutations.

Sandrine CARREY

36 rue d'Andelot

39110 LEMUY

**Mail reçu le 31/07 à 16h04**

Bonjour,

Objet: Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de la commune de Lemuy.

Monsieur le préfet,

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par ce mail notre opposition ainsi que notre déception d'apprendre le projet de création d'une centrale d'enrobage à chaud dans le petit village de Lemuy.

En effet, nous avons nos enfants et très prochainement petit enfant qui vivent dans ce village et qui ont fait le choix d'acheter dans cette commune afin d'y fonder leur famille à la campagne au calme loin de la ville et des usines. C'est avec plaisir que nous avons découvert Lemuy il y a un peu plus d'un an avec ses forêts, son calme, et son patrimoine. Aujourd'hui nous sommes déçus et inquiets pour nos enfants vu le projet de la centrale d'enrobage à chaud prévu, avec toutes les conséquences néfastes que nous connaissons et qui vont impactés à la fois la santé de nos enfants et petit enfant mais également la faune et la flore. C'est pourquoi ce projet vient totalement en contradiction des bénéfices recherchés lorsqu'ils ont acquit leur maison principale.

Nous connaissons la région depuis plus de 4 ans, et elle constitue pour nous même et notre famille un lieu de vacances dans lequel nous reposer et nous épanouir auprès de nos proches. Nous avons pour habitudes de prendre des locations dans Lemuy ou aux abords du village, si un tel projet se fait, il est évident que notre choix ne se portera plus sur la dites communes et ses alentours, comment se reposer avec des désagréments olfactifs et sonores générés par l'installation et le fonctionnement d'une infrastructure de ce genre ?

Etant actuellement en vacances sur la commune, le sujet de la centrale nous a été présenté à de multiples reprises, et nous ressentons une très grande inquiétude et peurs des habitants du village quant à leurs avenir, ce que nous comprenons.

Nous espérons que le village puisse conserver toutes ses valeurs et richesses naturelles, et qu'un tel projet ne prenne pas naissance à Lemuy.

Cordialement

M et Mme Morel Jean-Marie et Isabelle \*

62840 Sailly-sur-la-Lys

**Mail reçu le 31/07 à 16h40**

Bonjour,

Mr Nicole Fabrice et Melle Martin Magalie, habitant au 2 rue de la grange pillon à Lemuy, ne souhaitons pas l'implantation de la centrale d'enrobage à chaud sur le territoire de notre commune pour des raisons écologiques et sanitaires. Je suis assistante maternelle agréée et espère que les enfants qui me sont confiés puisse continuer de respirer l'air pur de notre campagne.

Cordialement

MARTIN

**Mail reçu le 31/07 à 16h50**

BONJOUR,

MR Baert et melle Martin nouveaux propriétaires à Lemuy depuis le 26 juin 2020, sommes très déçu d'apprendre qu'une telle installation puisse se faire dans ce petit village que nous avons choisi pour son calme et son air pur. J'espère vivement que le projet n'aboutira pas.

Cordialement

Baert

## **Mail reçu le 31/07 à 17h24**

Madame, Monsieur Bonjour

Vous trouverez, ci-dessous, mes commentaires détaillés concernant le projet susmentionné.

L'étude est visiblement bâclée et truffée d'erreurs. Je pense que pour améliorer légèrement son résultat, l'entreprise va impacter négativement et durablement le secteur où elle s'installe.

Je pense qu'il serait judicieux d'étudier plus sérieusement le lieu d'implantation de ce genre d'installation, pour minimiser l'impact routier, et l'éloigner (raisonnablement) des habitations.

Ci-dessous mes commentaires détaillés.

Cordialement

Hervé JOURDAIN

Arc-sous-Montenot

### **PROJET MATERIAUX ENROBES - LEMUY**

Ce projet ne paraît pas pertinent, pour les raisons suivantes :

- Mal située, les communes environnantes n'ont pas les moyens d'enrober les routes (il suffit de voir l'état lamentable dans lequel elles se trouvent). Ce qui veut dire qu'une noria de camions, roulant à vive allure finalisera la dégradation des routes existantes (remise en état à la charge du contribuable), et une augmentation significative du risque d'accident (vu la largeur des routes).

Il aurait été plus judicieux de construire l'école de Dournon à Lemuy, et la station d'enrobage près de la D472.

Mal située, car au vent de la commune de Lemuy, qui pourra profiter ainsi des odeurs et du bruit.

De plus en cas de pollution accidentelle (ou par négligence) le contribuable sera de nouveau sollicité pour régler l'addition.

Capacité de 80t/h soit 2 camions à l'heure, et 20 à 30 camions par jour (suivant horaires de travail), soit 4000 à 6000 camions par an.

En résumé, on vient installer une m.... à la campagne !

De plus le dossier a été rédigé et validé par la même personne, ce qui n'est pas sérieux.

De nombreuses erreurs et approximations se trouvent dans ce rapport, ce qui laisse présager de la construction et de l'exploitation de cette installation.

#### 3.2. Situation administrative projeté

« Chauffage bitume = 0,485 MW » et au paragraphe 4.2.4 BRULEUR, la puissance passe à 5 MW, juste un rapport de 10, excusé du peu !!

#### 5.3. Prévention des accidents et des pollutions

Deuxième paragraphe : « consignes hautes » n'est pas le terme approprié, il s'agit soit d'une « alarme température haute » ou d'une « sécurité température haute », quelle est son action ?

Intervention humaine ou automatique ?

#### 5.4. Rejets d'effluents liquides

On ne parle pas du lavage des camions.

Plus grave, que se passe-t-il en période de forte pluie/orage, le déshuileur est saturé et déborde dans le milieu naturel ?

Aucune mention des moyens utilisés pour vérifier la qualité des eaux rejetées.

Nous sommes sur un karst, ce qui veut dire que toute eau rejetée dans le milieu naturel rejoint tôt ou tard un cours d'eau. De plus le haut Lison coule en aval de cette installation, donc sera pollué un jour ou l'autre.

La dernière phrase est une plaisanterie j'espère ? l'auteur apparemment ne sait pas lire une carte.

#### 5.5. Rejets atmosphériques

Paragraphe 1, on parle de 50 mg/m<sup>3</sup> de poussières totales, soit 600 g/h, alors qu'au deuxième paragraphe la limite est de 38g/h !!!  
Explication ?

5.6. Bruit, vibrations et émissions lumineuses

Les horaires de travail, c'est 7h – 17h ou 7h-22 h ??

On ne parle pas du bruit du concasseur...

5.7. Gestion des déchets

« La filière de valorisation reste à préciser en fonction des possibilités locales » en langage clair, on trouve un trou dans la forêt et on balance tout dedans. A ma connaissance il n'y a pas d'installation apte à traiter ce genre de déchets dans le secteur.

5.9. Impact sur le milieu

« Dans ces conditions, il n'est pas à craindre une migration vers les eaux souterraines » sauf fortes pluies, orages, ou accident !

Déjà dit plus haut, l'installation est située sur un karst.

5.8. Surveillance des émissions

Surveillance!, par qui? Une fois par an seulement ? quels moyens ? Formalisme ? Catalogue de bonnes intentions mensongères !

6.Moyens de lutte contre un incendie

« Si l'extincteur ne suffit pas, l'exploitant fera appel au SDIS. Le site dispose déjà d'une réserve d'eau de 40 m<sup>3</sup> et prévoit l'ajout d'une citerne de 30 m<sup>3</sup>. Un poteau incendie existe à environ 200 m de l'entrée du site sur la rue de l'abergement les thésy. »

Je ne savais pas qu'on éteignait un feu d'hydrocarbures avec de l'eau !!!!

Paragraphe suivant, la quantité de produit (non défini) à mélanger avec l'eau n'est pas mentionnée, qui la détient, l'exploitant ou le SDIS, et je n'ai pas vu mentionné de canon à mousse.

7.Compatibilité avec les plans schémas et programmes

7.1. Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée

« Le projet paraît donc parfaitement compatible avec les objectifs du SAGE »

Le projet ne doit pas « paraître », mais « doit être », ce dont on peut douter aux vues des nombreuses erreurs et approximations relevées.

7.3. Plan de protection de l'atmosphère

C'est sympa pour l'atmosphère, sachant que les fumées ne sont pas filtrées.

7.4. Plan climat, air, énergie territorial (PCAET)

« L'optimisation des moyens de transport en limitant la circulation des camions vides » de qui se moque t'on, le chauffeur porte son camion pour le ramener au chargement ?

Plus sérieusement, merci de définir le périmètre d'action des camions !

**Mail reçu le 31/07 à 19h05**

Nans-Sous-Sainte-Anne, le 30/07/2020

Objet : Demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud – LEMUY

Monsieur le Préfet,

Par le présent courrier, je souhaite exprimer un avis très défavorable quant à l'installation d'une centrale d'enrobage à chaud à Lemuy. La lecture du dossier met en lumière un manque évident de garanties au niveau sanitaire et environnemental, notamment vis-à-vis de la pollution de l'eau et des milieux aquatiques.

La commune de Lemuy est en effet située en plein cœur d'une zone humide (site classé par la DIREN et la DREAL), et son bassin hydrographique alimente directement la source du Lison située sur la commune de Nans sous Sainte Anne. Or une étude podologique et hydrogéologique du site fut réalisée en 1973 (lors de la préparation au remembrement). Elle montre que la commune de Lemuy est localisée sur un sous-sol calcaire datant du Jurassique, très perméable et drainé vers l'aval en direction du Nord vers la source du Lison (drainage souterrain par les étages Bajocien et Bathonien - Voir annexe 2, étude podologique et hydrogéologique de Lemuy). Ainsi les eaux pluviales qui lessivent les sols de la commune de Lemuy seront progressivement chargés en hydrocarbures, produits bitumineux et en métaux lourds issus des rejets atmosphériques quotidiens, et termineront leur trajet dans les eaux souterraines drainées jusqu'à la source du Lison.

Le diagnostic Enviroma joint au dossier manque de garanties sérieuses, pour ne pas dire frise le ridicule au niveau de l'argumentaire scientifique, puisqu'il précise que « Le point de rejet (d'effluents liquides) sera identique au rejet actuel des eaux pluviales qui rejoignent un fossé. Selon la carte IGN, ce fossé n'est connecté à aucun cours d'eau ». De plus, il est mentionné que « Le site n'est pas inclus dans aucune zone naturelle de type ZNIEFF, ZICO ou NATURA2000 ». Faut-il comprendre que l'eau polluée qui rejoindra ce fossé restera donc dans ce fossé ? Faut-il comprendre que les retombées atmosphériques se feront uniquement sur le site d'exploitation et pas sur les sols environnants de la commune ?

Bien évidemment, tous les effluents liquides rejetés dans ce fossé, ainsi que les micropolluants dispersés par les fumées atmosphériques et retombant sur le sol à des kilomètres à la ronde termineront leur trajet dans l'eau souterraine du sous-sol karstique de Lemuy et donc l'eau du Lison. La carte IGN est un bien maigre ressort pour justifier du respect des prescriptions générales. Dans un massif calcaire karstique, les cours d'eau sont aussi bien superficiels que souterrains, et beaucoup de ruisseaux temporaires parsèment les prairies de cette zone humide, notamment le Lison supérieur. Prendre le risque d'installer une centrale d'enrobage à chaud sur un tel site paraît donc inacceptable au regard des garanties limitées du dossier, de l'intérêt économique réduit que suscite cette exploitation comparé à l'intérêt sanitaire (eau potable de la commune), environnemental et l'attrait touristique très fort qu'est la source du Lison à Nans-Sous-Sainte-Anne. Les dernières études environnementales réalisées sur la Loue (et dont le Lison est le principal affluent) prouvent clairement l'impact très fort de l'agriculture locale sur la pollution de l'EAU et la dégradation du milieu aquatique, suscitant de vives émotions. À l'heure où les préoccupations des citoyens sont d'abord tournées vers l'écologie, je ne souhaite pas compléter la liste avec ce type de pollution industrielle, d'autant que notre rivière est suivie de très près par la fédération de pêche du Doubs (inventaires piscicoles, pêches électriques pluriannuelles, mesures que la qualité de l'eau).

Je suis certain Monsieur le Préfet que vous saurez prendre en compte nos préoccupations. Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie Monsieur le Préfet d'agréer mes salutations les plus respectueuses.

Le président de la société de pêche « l'Amicale du Haut Lison »  
**Christian Muneaux**

#### **Mail reçu le 31/07 à 22h58**

Mr le Préfet, Madame, Monsieur,

Nous sommes très inquiets au sujet de l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud dans notre village.

Nous n'avons rien contre l'entreprise G.T. ROUTE mais un tel projet n'est pas approprié en milieu rural et il y a déjà beaucoup d'entreprises de ce type dans les environs.

L'ancien conseil municipal n'a jamais été consulté pour ce projet apparemment gardé secret jusqu'à ces jours.

Une société de recyclage de bois en plaquettes de chauffage a été refusée par l'ancien conseil du fait du trafic important que cela aurait engendré par les camions et le bruit des machines.

Le trafic déjà significatif du fait de l'augmentation inévitable de celui-ci va devenir insupportable pour l'ensemble des habitants.

De plus les rues sont trop étroites ne permettant pas aux poids-lourds de se croiser.

Les risques sanitaires et écologiques, la pollution sur des kilomètres par tout un tas de produits toxiques, substances cancérigènes impactent sur la santé des gens et des villages situés aux alentours, pollution de l'air, des terres agricoles, sols et



nappes phréatiques (le Lison étant très proche).

Les quelques emplois gagnés dans le cadre de ce projet ne viendront pas équilibrer les effets négatifs qui ne manqueront pas de rejallir sur l'économie toute entière de notre territoire. Sans oublier une baisse de la valeur des biens est à prévoir et de notre village que les habitants et les touristes vont fuir.

A l'heure où on se soucie de la nature et de l'environnement le fait d'installer une entreprise comme celle-ci est complètement incohérente et inappropriée en pleine agglomération. Toutes ces raisons nous conduisent à nous opposer à la mise en oeuvre de ce projet.

Je vous prie, Mr le Préfet, de bien vouloir en prendre acte dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée.

Mr et Mme Ferrandiere

39110 Lemuy